

FORMATION «CERAMISTE SPECIALISATION»

ECHÉANCIER DE CANDIDATURE POUR CERAMISTE SPECIALISATION 2023

En fonction de divers impératifs ces dates peuvent être modifiées.

Dans ce cas, une information sera transmise

D'octobre à
janvier 2023

Financer votre formation :

Pour bénéficier d'un financement par la Région Auvergne Rhône Alpes, le statut requis est celui de demandeur d'emploi, inscrit.e à Pôle Emploi, au plus tard mi janvier 2023.

Pour les demandeurs d'emploi financés par AURA: un entretien est à solliciter avec les Conseillers - Pôle Emploi, Mission locale, CIDFF - Centre d'information des Droits des Femmes et des Familles, CAP emploi - pour les personnes en situation de handicap - et lui présenter votre projet professionnel et de formation.

C'est une étape indispensable qui permet à votre Conseiller de valider la bonne adéquation entre votre projet de formation, nos pré requis et votre éligibilité au financement par le Conseil Régional.

Suite à cet entretien, votre conseiller devra vous délivrer **une prescription de formation** et pour les Pôles Emploi situés en AURA ou ayant accès à l'application, vous inscrire dans **l'application Mon Emploi Ma Formation**.

Ressources pour les Conseillers :

Carif Oref : <http://www.intercariforef.org/formations/recherche-formations.html>

Marion Boisjeol, Responsable de formation :

04 75 50 20 98 ou 04 75 50 50 84

formation@maisondelaceramique.fr

Site de la Maison de la Céramique :

<https://www.maisondelaceramique.fr/formation/ceramiste-specialisation/>

Pour les candidats pouvant bénéficier d'autres financements :

Dans le cas d'un co-financement OPCO/ personnel, ou d'un financement uniquement personnel, se rapprocher de la Maison de la Céramique

Candidats, un lien vers la Région Auvergne Rhône Alpes, pour vous renseigner :

Candidatures hors Région :

En vertu du principe d'égalité d'accès au service public, les formations sont accessibles à tous les demandeurs d'emploi quelle que soit leur origine géographique ; et ce, sur l'ensemble du territoire national. Les demandeurs d'emploi issus d'autres régions ou d'autres ZTEF que celle où est mise en œuvre la formation ne pourront ainsi faire l'objet d'aucune discrimination géographique.



Pour les candidats en situation de handicap:

La céramique est un métier qui comporte un haut niveau de pénibilité mais il peut être accessible aux personnes en situation de handicap, c'est pourquoi nous adhérons à la démarche inclusive **H+** de la Région Auvergne Rhône Alpes. Vous pouvez trouver des informations sur la page dédiée de notre site : <https://www.maisondelaceramique.fr/formation/h/#page-content>

Notre Référente H+ : Marion BOISJEOL, Responsable de formation

Tel 04 75 50 50 84 ou 04 75 50 20 98

mail formation@maisondelaceramique.fr

PRE REQUIS

Pré requis à l'entrée en formation :

Cette formation s'adresse à tout candidat, demandeur d'emploi, homme ou femme, tous âges confondus, en possession de solides connaissances techniques et artistiques en céramique, titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou de niveau supérieur, dans les domaines de la céramique: BMA, DMA ou d'un titre professionnel équivalent, ou de niveau supérieur.

Le candidat peut également faire état d'un exercice professionnel établi depuis au moins un an et d'une expertise au moins égale à celle prétendue par les qualifications mentionnées.

Le candidat doit être porteur d'un projet précis de production et avoir besoin d'acquérir des moyens techniques et commerciaux supplémentaires pour la réalisation et la vente de son produit.

La formation suit un rythme très intensif. Le candidat doit posséder une motivation profonde et être prêt à un investissement personnel important.

Le 11 octobre 2022
de 9h00 à 10h00
en présentiel
et de 10h30 à 11h30
en distanciel

Information collective à la Maison de la Céramique :

- Information sur la formation : objectifs, contenus, pédagogie, calendrier, détail du programme, présentation de l'équipe
- Comment candidater à la formation ?
- Le Maître de stage: son rôle, ses missions
- Modalités des financements et statut du futur stagiaire.

Pour la session en distanciel, merci de vous inscrire.

Il sera proposé un lien de connexion.

Cet entretien est au bénéfice des candidats mais ne constitue pas une condition d'entrée.

**CLOTURE DES
CANDIDATURES
ET LIMITÉ DE
DÉPÔT DES
DOSSIERS :**

14 novembre 2022

Dossier de candidature en version numérique:

Après que le candidat se soit assuré du financement du cursus en lien avec la Maison de la Céramique, le candidat et le Maître de stage déposent un dossier de candidature commun qui se compose :

- De l'attestation de demandeur d'emploi, pour les candidats déjà inscrits à PE au moment de la candidature ou de l'attestation de prise en charge pour tout autre mode de financement
- D'une lettre de motivation commune, développant une présentation :
 - des objectifs de départ fixés en collaboration avec le Maître de stage
 - des évolutions et finalisation envisagées du projet de production
 - des moyens envisagés (matériels et pédagogiques) pour son développement
 - du temps prévu pour atteindre les objectifs (temps estimé nécessaire à la formation)
 - de la cohésion du Maître de stage et du stagiaire autour du projet
- D'un CV individuel, présentant de façon détaillée l'ensemble des formations et parcours en hors et en céramique du Maître de stage et du candidat.
- D'un dossier photos légendées : format, matériau(x), technique(s), etc...de 10 pages maximum pour chacun ; présentant :
 - Pour le candidat : des réalisations existantes. Concernant son projet, il présente des maquettes, des dessins et des prototypes.
 - Pour le Maître de stage : des réalisations en cours et passées

Le livret du candidat, téléchargeable sur le site de la MDC, peut vous amener des précisions complémentaires

Le dossier, composé de cet ensemble (lettre de motivation, CV et photos), doit être en **version numérique** en format PDF, envoyée par mail ou via une plateforme du cloud (WeTransfer, etc...) à formation@maisondelaceramique.fr

**16 novembre 2022
matin**

Test n° 1 : Présélection du binôme sur dossier
(Cf. « le livret du candidat »)

**Du 15 au 19
novembre 2022**

Si nécessaire et sur préconisation du jury,
Phase de travail de finalisation du projet entre les candidats et
la Maison de la Céramique

25 novembre 2022

**Test n° 2 : Sélection du binôme lors d'un entretien avec le
jury**

**6 décembre 2022
Avec compte rendu
individuel**

Avis définitif d'admission
Validation administrative du dossier en fonction
du statut effectif de demandeur d'emploi en ayant droit à la
formation.

**Du 5 au 16
décembre 2022**

Suivi du projet des binômes
Des rendez-vous de suivi seront pris avec la formatrice chargée
du suivi de formation durant cette période pour un suivi des
évolutions possibles. Eventuellement, finalisation du projet.

**LA FORMATION « CÉRAMISTE SPECIALISATION »
SE DÉROULE CHEZ LE MAÎTRE DE STAGE,
SOUS LA DIRECTION DE
LA MAISON DE LA CÉRAMIQUE DU PAYS DE DIEULEFIT**

Date prévue de début de formation:

**Le 13 janvier 2023
(date à confirmer)**

Date prévue de fin de formation:

23 mars 2023 (date à confirmer)

Durée de la formation :

280 à 350 heures

Les statuts requis à votre entrée en formation:

**Demandeur d'emploi
ou professionnel en activité bénéficiant
d'un co-financement personnel et OPCO**

POUR ALLER PLUS LOIN :

N'hésitez pas à les consulter sur notre site

<https://www.maisondelaceramique.fr/formation/ceramiste-specialisation/#page-content>

H+

<https://www.maisondelaceramique.fr/formation/h/>

ou à le demander à

formation@maisondelaceramique.fr

Nos coordonnées

Assistante de formation

Muriel ROCQUES, assistanteformation@maisondelaceramique.fr
ligne directe 04 75 50 50 85

Responsable de la formation et Référente H+

Marion BOISJEOL, formation@maisondelaceramique.fr
ligne directe 04 75 50 50 84

Maison de la Céramique

Rue des Reymonds, Parc de la Baume
26220 DIEULEFIT

Tel 04 75 50 20 98

Site : www.maisondelaceramique.fr